



Dossier de candidature Théâtres d'Hivers 2025

Festival de théâtre amateur - 27^e édition

Du 30 janvier au 16 février 2025

(MERCI DE RÉDIGER CE BULLETIN EN LETTRES CAPITALES)

Qui êtes-vous ?

- Nom de la troupe :
- Statut de la troupe :
 - Association
 - Nom du (de la) Président(e) :
 - Nom du (de la) responsable de la troupe :
 - Atelier
 - Nom de la structure d'accueil :
 - Nom du (de la) responsable de l'atelier :
 - Autre
 - Nom du (de la) responsable :
- Adresse de la troupe :
- Nom de la personne responsable :
- Adresse de la personne responsable :
- Téléphone fixe / portable :
- E-mail :
- Statut de la troupe (atelier, association loi 1901, école, etc.) :
- Avez-vous déjà participé à « Théâtres d'hivers » ? Si oui, en quelle année ? :
- Quel spectacle ?
- La troupe adhère-t-elle à une fédération ? Si oui, laquelle ?
- À quel créneau horaire êtes-vous le plus facilement joignable ?

Votre spectacle

- Votre spectacle est : Une création Une adaptation
- Titre de la pièce :
- Nom de l'auteur(e) :
- Traducteur(trice) ou adaptateur(trice) :
- Nom de la personne en charge de la mise en scène :
- Lieu de répétition :
- Genre :
- Type de public : Tout public Public adulte Jeune public à partir de
- Résumé le plus précis possible et lisible (500 signes), possibilité de joindre en annexe une description plus complète ou dossier de presse :
.....
.....
.....

- Durée exacte (entracte compris) :
- Nombre d'actes :
- Nombre de comédiens(nes) :
- Nombre de personnels techniques :

Précision : les artistes ne doivent être engagé(e)s que sur une seule pièce durant le festival.

Espace scénique

- Hauteur :
- Profondeur :
- Largeur :
- Temps de montage précis et de réglage :
- Temps de démontage :
- Amenez-vous votre régie son et lumière en complément ?.....

Complétez votre dossier d'inscription :

- Ce dossier dûment complété
- Le règlement signé (ci-dessous)
- L'autorisation droits d'auteurs (SACD ou autres) obligatoire
- Une attestation d'assurance de la Compagnie pour la responsabilité civile
- 3 visuels numériques de qualité haute définition, libres de droit (300 DPI, min. 1 MO), avec mention copyright
- Éléments vidéo de présentation du spectacle ou de répétition (lien YouTube, clé USB, DVD...) : il est impératif pour le comité de sélection de pouvoir voir et entendre les comédiennes et les comédiens sur une ou des scènes complètes. Un enregistrement capté avec un téléphone portable peut suffire si vous n'avez pas le matériel nécessaire.

Nom et signature du (de la) responsable de la troupe :

.....

Par cette candidature, je déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement du festival (page 3, à nous envoyer signé)
- Avoir l'autorisation de représentation de la SACD, le cas échéant (copie de l'autorisation nous envoyer)
- Autoriser la Mairie de Toulouse à utiliser les visuels transmis avec ce dossier à des fins de communication du festival.

Pour la transmission des dossiers de candidature :

«THÉÂTRES D'HIVERS 2025»
DASC - Mairie de Toulouse
55 Boulevard de l'Embouchure - 31200 Toulouse

Tel : 05 62 27 63 16
theatreshivers@mairie-toulouse.fr

Jusqu'au 20 septembre 2024

Précision : tout dossier incomplet ne pourra être retenu



MAIRIE DE



TOULOUSE

Règlement

Théâtres d'Hivers 2025

Le festival

Théâtres d'Hivers est un festival de théâtre amateur.

L'édition 2025 (27ème édition) se déroulera du 30 janvier au 16 février.

Les objectifs du festival sont :

Promouvoir, soutenir et encourager la pratique théâtrale amateur sur l'ensemble des territoires de la Ville et Métropole de Toulouse..

Valoriser la qualité artistique des créations tout en permettant aux troupes de se produire en public dans les meilleures conditions.

Encourager le travail en réseau entre les structures organisatrices (publiques & privées) et la Mairie de Toulouse dans un esprit de collégialité.

Assurer une mise en lumière de la pratique scénique dans toute sa diversité (toutes formes d'expression théâtrales).

Solliciter les associations et compagnies qui œuvrent déjà sur nos structures ou sur nos territoires et ainsi renforcer les collaborations possibles.

Encourager la rencontre entre les troupes et le public dans un esprit de convivialité.

L'appel à candidature et conditions de participation

L'appel à candidature pour l'édition 2024 démarre le 8 juillet 2024 et se termine le 20 septembre 2024.

Les conditions de participation sont les suivantes :

Cette manifestation est ouverte à toutes les compagnies de théâtre amateur (ados / adultes) qui doivent présenter un spectacle abouti.

Les choix de la pièce et de l'auteur(e) sont libres. Toute création est la bienvenue.

La durée de la pièce doit être au minimum d'une heure, au maximum d'une heure trente.

L'entrée est gratuite à tous les spectacles pour tous les comédiens et comédiennes des troupes participantes (réservations obligatoires 48h avant le début du festival auprès des responsables des salles).

Les droits d'auteur (SACD ou autres) sont à la charge de la Mairie de Toulouse. La troupe doit avoir obtenu l'autorisation préalable de jouer pour les dates du festival et communiqué dans le cadre de son dossier d'inscription.

Il n'est pas prévu de récompense, d'indemnité, de cachet ni de frais de transport.

Les compagnies sélectionnées l'année précédente ne sont pas prioritaires pour cette édition.

Les artistes ne doivent être engagé(e)s que sur une seule pièce durant le festival.

La sélection

La sélection est faite par un comité de professionnels du spectacle vivant (issus du secteur associatif et de la Mairie de Toulouse) qui tient compte de la qualité artistique des propositions, des contraintes techniques et de l'équilibre général des genres proposés.

Organisation du festival

Les spectacles seront répartis entre les différentes salles participantes par les organisateurs

Les troupes programmées seront averties individuellement par les lieux de programmation et elles devront confirmer leur venue.

L'organisation de chaque représentation sera ensuite convenue entre la compagnie et la salle de spectacle qui l'accueille.

Chaque troupe apporte son décor et s'adapte aux équipements existants qui seront communiqués directement par les responsables des salles.

La troupe a l'obligation de participer au chargement et au déchargement du matériel, au montage et démontage des décors ainsi qu'aux réglages de son et lumière.

Une liste d'attente des troupes sera constituée pour remédier aux désistements.

Tout désistement devra être signalé dans les délais les plus brefs.

Assurances

Tous les participants et participantes doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels ou matériels ainsi que des dommages qui pourraient survenir aux participant(e)s durant le festival.

Nom et Prénom :

Signature du (de la) référent(e) de la compagnie